

DÉLIBÉRATION N°2024-64

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts;

Vu la délibération 2023-42 du conseil d'université approuvant le Référentiel d'Equivalence Horaire en date du 27 septembre 2023 ;

Vu l'avis du CSAE en date du 02 décembre 2024.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	26
Membres présents ayant voix délibérative :	19
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	2
Quorum :	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le Référentiel d'Equivalence Horaire à l'université de Nîmes tel que décrit dans le document annexé à la présente délibération est approuvé.

La délibération 2023-42 susvisée est abrogée.

Fait à Nîmes le 10 décembre 2024

Le président de Nîmes Université

Benoit ROIG

	Libellé	Agensts concernés	Description	Commentaire	Montant	Précisions	
2024-01	Vice-présidence	Titulaires + contractuels	Vice-présidence statutaire et déléguée; mission définie par lettre de mission	Hors Enseignant-chercheur (pour les EC, le missions sont prévues dans le RIPEC C2)	159 HTD	Non cumulable avec le RIPEC C2 - 2022-01	ajout
2023-04	Chargé de mission	Titulaires	Chargé de mission nommé sur la base d'une lettre de mission	Hors Enseignant-chercheur (pour les EC, le missions sont prévues dans le RIPEC C2)	61 HTD	Non cumulable avec le RIPEC C2 - 2022-03	
2023-05	Référent discrimination, égalité ou laïcité	Titulaires + contractuels	Un par établissement	Hors Enseignant-chercheur (pour les EC, le missions sont prévues dans le RIPEC C2)	10 HTD par mission de référent	Non cumulable avec le RIPEC C2 - 2022-07	
2024-02	Direction de faculté	Titulaires + contractuels	Direction sans co-direction	Hors Enseignant-chercheur (pour les EC, le missions sont prévues dans le RIPEC C2)	110 HTD	Non cumulable avec le RIPEC C2 - 2022-02	ajout
2024-03	Direction de faculté	Titulaires + contractuels	Direction avec direction adjointe	Hors Enseignant-chercheur (pour les EC, le missions sont prévues dans le RIPEC C2)	70 HTD	Non cumulable avec le RIPEC C2 - 2022-02	ajout
2024-04	Direction adjointe de faculté	Titulaires + contractuels		Hors Enseignant-chercheur (pour les EC, le missions sont prévues dans le RIPEC C2)	40 HTD	Non cumulable avec le RIPEC C2 - 2022-02; rétroactivité au 1/02/023	ajout
2024-05	Co-direction de faculté	Titulaires + contractuels		Hors Enseignant-chercheur (pour les EC, le missions sont prévues dans le RIPEC C2)	55 HTD	Non cumulable avec le RIPEC C2 - 2022-02	ajout
2023-03	Directeur du SUAPS	Titulaires	Un par établissement	Hors Enseignant-chercheur (pour les EC, le missions sont prévues dans le RIPEC C2)	20 HTD	Non cumulable avec le RIPEC C2 - 2022-08	

2022-02	Responsable d'une année de formation	Titulaires + contractuels	responsable de niveau (L1 L2 L3 M1 M2) - gestion de l'équipe pédagogique, emplois du temps, relations avec les étudiants	non cumulable avec 2022-01 si un seul responsable pour l'ensemble des niveaux du diplôme	par niveau : 10 HTD plus 5HTD par tranche de 100 étudiants à partir de 100 étudiants	exemple : pour une formation de 300 étudiants : 20 HTD (les étudiants pris en compte sont seulement ceux du niveau concerné)
2022-03	Responsable de DU	Titulaires + vacataires	Responsable de diplôme d'université	Montant identique quel que soit le volume horaire du DU - autofinancement par le budget du DU	15 HTD	
2022-04	Responsable formation continue à distance	Titulaires + contractuels	Responsabilité d'une formation continue à distance	Financement par le budget de la formation concernée	10 HTD	
2022-05	Responsable tutorat établissement	Titulaires + contractuels+vacataires	Enseignant responsable à supervision du tutorat pour l'établissement		15 HTD	Partage en cas de pluralité de responsables; rétroactivité au 1/9/2023
2022-06	Référent PEPITE	Titulaires + contractuels	Un par établissement	Un pour l'établissement - financement par le budget Pepite	20 HTD	
2022-07	Responsable LVNS	Titulaires	Reponsable des langues vivantes non spécialiste	un pour l'établissement	10 HTD	
2022-08	Responsable CLES ou PIX	Titulaires	Responsable certifications d'enseignement CLES ou PIX	un pour l'établissement pour CLES, un pour l'établissement pour PIX	15 HTD par responsabilité	
2022-09	Référent tutorat formation	Titulaires + contractuels	Enseignant référent tutorat dans la formation (L)	un par licence	3 HTD	
2022-10	Référent handicap	Titulaires + contractuels	Suivi des dispositifs pédagogiques de compensation des situations de handicap du département	Un par département	10 HTD	
2022-11	Référent RI	Titulaires + contractuels	Enseignant référent "mobilité internationale étudiante" de la formation	Un par diplôme (si étudiants sortants)	0,5 HTD par étudiant sortant	

ajout

2022-12	Référent LAS	Titulaires + contractuels	Suivi de la mise en place des LAS et des étudiants inscrits en LAS	Par formation concernée	5HTD	
2022-13	Suivi Sportif de haut niveau (SHN)	Titulaires + contractuels	Accompagnement des SHN (emplois du temps, rencontres, organisation des dispenses)		1 HTD par étudiant	
2022-14	JPO, salons, informations lycéens, fête de la science	Titulaires + contractuels	Présence et information auprès des lycéens et visiteurs des stands	Dans la limite de 3 HTD par enseignant	1 HTD par demi-journée (3 au maximum)	
2022-15	Stages obligatoires	Titulaires + contractuels	Suivi, encadrement et évaluation de stages obligatoires pour les L3, LP ou Masters		0,5 HTD par stage	
2022-15 bis	Stages obligatoires (vacataires)	Vacataires	Suivi, encadrement et évaluation de stages obligatoires pour les L3, LP ou Masters		1 HTD par stage	
2022-16	Projet tutoré	Titulaires + contractuels	Suivi, encadrement et évaluation de projet tutoré pour les LP, L3 et M		0,5 HTD par projet	
2022-16 bis	Projet tutoré (vacataires)	Vacataires	Suivi, encadrement et évaluation de projet tutoré pour les LP, L3 et M		1 HTD par projet	
2022-17	Mémoires	Titulaires + contractuels	Masters uniquement		0,5 HTD par mémoire	
2022-17 bis	Mémoires (vacataires)	Vacataires	Masters uniquement		1 HTD par mémoire	
2022-18	Suivi D2E	Titulaires + contractuels	Accompagnement des étudiants entrepreneurs	Financement via le budget PEPITE	10HTD par étudiant accompagné	Montant prévu par convention; rétroactivité à septembre 2020
2022-19	Sorties pédagogiques	Titulaires + contractuels + vacataires	Accompagnement de la sortie (transport et terrain)	Un enseignant par sortie	2 HTD par sortie accompagnée	
2022-20	Référents "numérique dans l'enseignement"	Titulaires+contractuels	Suivi des réunions et sensibilisation des enseignants à la transformation pédagogique - un par département + un pour les LAS/PASS	Budget Prométhée	10 HTD	Rétroactivité à septembre 2021, pour la durée du projet Prométhée

Suppression

2022-20 bis	Conception de ressources numériques affectées à la pédagogie	Titulaires+contractuels	Dans le respect du cahier des charges Prométhée	Budget Prométhée	3 HTD par ECTS	Rétroactivité à septembre 2021, pour la durée du projet Prométhée
2022-21	Animation scientifique	Titulaires+contractuels	Activité d'animation scientifique (responsabilité de l'organisation d'un colloque organisé par l'établissement et validé par le service recherche)		5 HTD par colloque	
2022-28	Apprentissage - responsabilité année d'ouverture	Titulaires+contractuels	Responsabilité l'année d'ouverture de la formation	Budget apprentissage; non cumulable avec 2022-27	25 HTD	Référentiel CFA
2022-28 bis	Apprentissage - resp. année d'ouverture (vacataires)	Vacataires	Responsabilité l'année d'ouverture de la formation	Budget apprentissage; non cumulable avec 2022-27 bis	12.5 HETD	Référentiel CFA
2022-31	Contrats de professionnalisation	aligné sur l'apprentissage				
2022-32	VAE - Référent recevabilité	Titulaires + contractuels	Référent pédagogique recevabilité	Budget UNIFOP	1 HTD par candidat	
2022-33	VAE - référent accompagnement	Titulaires + contractuels	Référent pédagogique accompagnement	Budget UNIFOP	5 HTD par candidat	
2022-34	VAE Jury	Titulaires + contractuels + vacataires	Jury	Budget UNIFOP	2 HTD par candidat	
2022-35	VAE - Mise en situation	Titulaires+contractuels	Uniquement LP optique	Budget UNIFOP	6 HTD par candidat	
2023-01	Responsabilité de diplôme (directeur des études)	Titulaires + contractuels	Licence, LP et Master - coordination des années et gestion des aménagements d'études	non cumulable avec 2022-02 si un seul responsable dans le diplôme	15 HTD pour les licences (générales et LP) ; 10 HTD pour les masters	
2023-02	Responsable Cordées de la réussite	Titulaires ou contractuels	Un par cordée	Budget de la cordée	10 HTD par cordée	
2023-06	Apprentissage - responsabilité de formation	Titulaires+contractuels	Responsabilité de formation (cumulable avec responsabilité d'année FI, si plus de 10 étudiants en formation initiale dans la formation)	Budget apprentissage	Si promotion inf à 7 apprentis = 30 HTD / Si promotion sup à 7 apprentis et inf à 15 apprentis = 40 HTD / Si promotion sup à 15 apprentis = 50 HTD	

Suppression

2023-06 bis	Apprentissage - resp. de formation (vacataires)	Vacataires	Responsabilité de formation (cumulable avec responsabilité d'année FI, si plus de 10 étudiants en formation initiale dans la formation)	Budget apprentissage	Si promotion inf à 7 apprentis = 15 HTD / Si promotion sup à 7 apprentis et inf à 15 apprentis = 20 HTD / Si promotion sup à 15 apprentis = 25 HTD	
2023-07	Apprentissage-tutorat en entreprise	Titulaires + contractuels + vacataires	Tutorat en entreprise	Budget apprentissage	8 HTD par apprenti avec un plafond de 9 (soit 81 HTD)	Référentiel CFA
2023-08	Apprentissage tutorat en projet	Titulaires + contractuels + vacataires	Tutorat en projet	Budget apprentissage	5 HTD par apprenti avec un plafond de 9 (soit 45 HTD)	Référentiel CFA